



FORMATION ACTION : ACTEUR PRAP IBC - Industrie, bâtiment commerces-

14 heures (en présentiel)

Conforme au document de référence de l'INRS

OBJECTIF DE LA FORMATION

Prévenir les risques professionnels par des actions concrètes ou par des remontées d'informations sur les risques réels rencontrés dans les situations de travail .

PUBLIC

- ✓ Tout salarié
Limité à 10 stagiaires par session
Formation accessible pour toutes personnes en situation de handicap.

COMPÉTENCES

Se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement.

Observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues.

Participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention

ORGANISATION DE LA FORMATION

PRÉREQUIS

Aucun

MAINTIEN DES CONNAISSANCES

Tous les 24 mois

ATTRIBUTION FINALE

Délivrance d'une attestation individuelle en fin de formation et d'un certificat Acteur PRAP IBC à l'issue de la formation sous réserve de réussite à l'épreuve certificative et d'avoir participé à la totalité de la formation.

MODE

inter ou intra/entreprise. [Tarif sur demande](#)

ORGANISME DE DÉLIVRANCE

Advitam Prévention

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

L4121-1, L4121-2, L4121-3, L4222 du code du travail.

INTERVENANT(S)

Formateurs
PRAP certifiés
INRS

APPROCHE PÉDAGOGIQUE

Pédagogie par
objectif et approche
par compétence

CONDITION D'ÉVALUATION

Certificat Acteur
PRAP IBC sous
réserve de réussite à
l'épreuve certificative.

Programme théorique et pratique

1/ MAÎTRISER LES FONDAMENTAUX DE LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Les cadres légaux et institutionnels de la prévention des risques.
Les enjeux de la prévention des risques sur la santé, le travail et la performance.
Les processus d'apparition des risques professionnels.
Les différents risques de son secteur d'activité.
Les notions d'accident de travail, d'accident de trajet et de maladie professionnelle.

2/ INSCRIRE SES ACTIONS DANS LA DÉMARCHE DE PRÉVENTION

Connaître son potentiel d'action dans la démarche de prévention.
Participer activement à la démarche de prévention.
Interagir efficacement avec les autres acteurs de la prévention.

3/ RÉALISER L'ÉVALUATION DE SES RISQUES PROFESSIONNELS

Les techniques de prise de hauteur pour observer son travail.
Les limites du corps humain : anatomie, physiologie, pathologies.
Repérer les facteurs de chutes, d'accidents de manutention et de TMS.
Identifier les composantes d'une situation de travail génératrice de risques.
Évaluer ses contraintes physiques, mentales et émotionnelles.
Analyser les phases de travail à risque dans son activité professionnelle.
Les outils de recherche d'améliorations préventives.

4/ ADAPTER ET OPTIMISER SES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

Les principes de sécurité physique et d'économie d'effort.
Simulations sensorielles des handicaps physiques dus au travail.
Les manutentions protectrices adaptées à son métier.
L'utilisation des aides techniques préventives.